

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) BUGEY

### Objet de l'enquête publique

Par arrêté du n° AR2017\_04\_01 en date du 11 avril 2017, Mme CHARMONT-MUNET, Présidente du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Bugey, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugey arrêté le 23 novembre 2016 par l'organe délibérant du Syndicat mixte précédemment mentionné.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 143-22 du Code de l'Urbanisme, afin d'informer le public et de recueillir ses remarques sur le projet de SCOT.

La présente enquête publique porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Bugey, qui couvre un territoire de 59 communes organisées en deux Communautés de communes (périmètre au 1er janvier 2017).

Le SCOT est un document d'urbanisme et de planification intercommunal qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace pour les 20 prochaines années.

### Durée de l'enquête

**Du mardi 9 mai 2017 à 9h au samedi 10 juin 2017 à 12h inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.**

### Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique

Le Syndicat mixte du SCOT Bugey est l'autorité compétente pour approuver, par délibération, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugey après la présente enquête publique. Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale Bugey ou à l'enquête publique peut être demandée auprès du Syndicat Mixte du SCOT Bugey :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCOT Bugey, 55 Grande Rue – 01 300 Belley,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [s.antunes@scotbugey.fr](mailto:s.antunes@scotbugey.fr)
- par téléphone au 04 79 81 41 05.

Le siège du Syndicat mixte du SCOT Bugey est déclaré siège de l'enquête publique.

### Commission d'enquête

Par décision n°E17000048/69 du 8 mars 2017, modifiée le 5 avril 2017, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon a désigné les membres de la commission d'enquête comme suit :

- Président : M. Jean-Louis BEUCHOT ;
- Membres titulaires : M. Jean-François GUILLERMIN et M. Jean DUPONT.
- Membre suppléant : M. Gérard DEVERCHERE.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Louis BEUCHOT, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Jean-François GUILLERMIN, membre titulaire de la commission.

### Constitution du dossier d'enquête publique

- Dossier du projet de SCOT arrêté constitué :
  - d'un rapport de présentation constitué de 7 pièces comprenant notamment un volet environnemental avec l'état initial de l'environnement (pièce 1.1 du rapport de présentation) et d'une évaluation environnementale (pièce 1.4 du rapport de présentation)
  - d'un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
  - d'un Document d'Orientation et d'Objectif (DOO),
  - du bilan de la concertation mise en œuvre depuis le début de la démarche d'élaboration du SCOT.

- Recueil des avis des personnes publiques associées dont l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, des communes et groupements de communes membres du Syndicat mixte du SCOT Bugey, ainsi que des communes limitrophes du périmètre du SCOT Bugey.

- Recueil des pièces administratives complémentaires.

- Registre d'enquête publique.

### Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants :

- au siège du Syndicat Mixte du SCOT Bugey, qui est également le lieu d'accueil du public de la Communauté de communes Bugey Sud, 55 Grande Rue, 01300 Belley,
- au siège de la Communautés de communes du Plateau d'Hauteville, 320 rue de la République, 01110 Hauteville-Lompnes.

Par ailleurs, le projet de SCOT Bugey arrêté est consultable au format numérique aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie des communes suivantes du périmètre du SCOT Bugey :

Ambléon, Andert-et-Condon, Aranc, Arboys-en-Bugey, Armix, Artemare, Belley, Belmont-Luthézieu, Béon, Brégnier-Cordon, Brénaz, Brens, Ceyzerieu, Champagne-en-Valromey, Champdor-Corcelles, Chavornay, Chazey-Bons, Cheignieu-la-Balme, Colomieu, Contrevoz, Conzieu, Corlier, Cormaranche-en-Bugey, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Groslée-Saint-Benoit, Hauteville-Lompnes, Haut-Valromey, Izieu, La Burbanche, Lavours, Lochieu, Lompnieu, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves-et-Nattages, Peyrieu, Polliou, Prémeyzel, Prémillieu, Rossillon, Ruffieu, Saint-Champ, Saint-Germain-Les-Paroisses, Saint-Martin-de-Bavel, Sutrieu, Tallissieu, Thézillieu, Vieu, Virieu-le-Grand, Virieu-le-Petit, Virignin, Vongnes.

Celui-ci est également consultable en permanence sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Bugey : [www.scotbugey.fr](http://www.scotbugey.fr)

### Présentation des observations

Le public pourra consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet dans les lieux précités. Les observations pourront également être adressées :

- par courrier postal à M. le Président de la commission d'enquête publique, Syndicat Mixte du SCOT Bugey, 55, Grande Rue – 01 300 Belley
- par courrier électronique à l'adresse [s.antunes@scotbugey.fr](mailto:s.antunes@scotbugey.fr) en précisant bien « A l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête ».

### Accueil du public

Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête publique se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations dans le cadre des permanences définies ci-dessous :

| LIEU   | JOUR                | HORAIRE       | ADRESSE                          |
|--|---------------------|---------------|----------------------------------|
| SCOT BUGEY / CC Bugey Sud                                | Mardi 9/05/2017     | 9h à 12h      | 55 grande Rue - Belley           |
| SCOT BUGEY / CC Bugey Sud                                | Mercredi 24/05/2017 | 9h à 12h      | 55 grande Rue - Belley           |
| Mairie de Belley   | Vendredi 2/06/2017  | 13h30 à 16h30 | 11, boulevard de Verdun          |
| Mairie de Culoz  | Mercredi 10/05/2017 | 9h30 à 12h    | place de la mairie               |
| Mairie de Contrevoz                                      | Vendredi 12/05/2017 | 14h à 17h     | 159, route des Alpes             |
| Mairie de Chazey-Bons                                    | Vendredi 12/05/2017 | 13h30 à 16h30 | Chef-lieu                        |
| Mairie de Brégnier-Cordon                                | Lundi 15/05/2017    | 9h à 12h      | 934, rue de la mairie            |
| Mairie de Virieu-Le-Grand                                | Lundi 15/05/2017    | 9h30 à 12h    | 1, place Honoré d'Urfé           |
| Mairie de Champagne-en-Valromey                          | Vendredi 19/05/2017 | 9h à 12h      | Agence postale : 189, grande rue |
| Mairie de Ceyzerieu                                      | Lundi 22/05/2017    | 9h à 12h      | Chef-lieu                        |
| CC du Plateau d'Hauteville / Mairie d'Hauteville-Lompnes | Vendredi 19/05/2017 | 14h à 17h     | 320, rue de la république        |
| CC du Plateau d'Hauteville / Mairie d'Hauteville-Lompnes | Mercredi 24/05/2017 | 9h à 12h      | 320, rue de la république        |
| Mairie de Virignin                                       | Lundi 29/05/2017    | 9h à 12h      | 570, avenue du Bugey             |
| Mairie de Cormaranche-en-Bugey                           | Mardi 30/05/2017    | 13h30 à 16h30 | 1, place de la mairie            |
| Mairie de Haut-Valromey                                  | Jeudi 1/06/2017     | 9h à 12h      | 12, rue de la croix - Hotonnes   |
| Mairie de Groslée-Saint-Benoit                           | Mardi 6/06/2017     | 9h à 12h      | 13, rue des maisons vieilles     |
| Mairie de Peyrieu  | Jeudi 8/06/2017     | 14h à 17h     | 15, rue des écoles               |
| Mairie d'Artemare  | Samedi 10/06/2017   | 10h à 12h     | 1, rue des écoles                |

### Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres portant sur le projet de SCOT Bugey seront clos et signés par le président de la commission d'enquête.

### Rapport et conclusions de la commission d'enquête

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête au siège du Syndicat Mixte du SCOT Bugey, ainsi que sur son site internet.

Cet avis sera affiché au siège du Syndicat Mixte du SCOT Bugey, sur son site internet, ainsi que dans toutes les communes et tous les EPCI du territoire du SCOT Bugey.

**Syndicat Mixte du SCOT Bugey - 55 Grande Rue – 01300 Belley**  
**Tél : 04 79 81 41 05 - [www.scotbugey.fr](http://www.scotbugey.fr)**